

TARIFS ANNUELS 2025-2026



Tarifs — Horaire hebdomadaire	Com Com (1)		Hors Com Com	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Cours collectifs				
Éveil musical de 3 à 6 ans – 1 h	250 €	—	300 €	—
Chant – 1 h	100 €	200	120 €	240
Instruments				
30 min instrument ou parcours musical + 1 h FM	600 €	700 €	720 €	840 €
Cours à la carte 5 x 45 min	150 €	170 €	180 €	200 €
Participation à l'accord des pianos	45 €	45 €	54 €	54 €
Cotisation				
Cotisation familiale	25 €			

(1) Concerne les communes de: Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, St-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein.

Remises	
2e élève au sein de la famille	10%
3e élève et suivants au sein de la famille	15%
Cours d'instrument supplémentaires par élève	10%

Les **harmonies** peuvent **soutenir** leurs membres ou futurs membres pour le **financement de l'écolage**.

Pour plus de renseignements, **contactez-nous**.



Ces tarifs sont rendus possibles grâce au **soutien** de la **Communauté de communes de Saint-Amarin** et de la **Collectivité européenne d'Alsace**.



Engagement et modalités d'inscription

L'inscription à l'association vaut engagement annuel.

Une cotisation familiale annuelle de 25 € est due. Cette cotisation comprend l'assurance et la contribution aux droits de reproduction (partitions et supports pédagogiques).

Les tarifs et l'engagement sont annuels et facturés en début de saison.

Aucun remboursement ne sera effectué sans décision favorable du Conseil d'administration, sur demande écrite motivée.

Règlement :

- Chèque : en 1 ou 3 fois, remis avec l'inscription, encaissé au début de chaque trimestre (septembre, janvier, avril).
- Virement bancaire.
- Virement permanent mensuel depuis votre compte bancaire.
- Chèques-Vacances ANCV : en une fois, au début de l'année scolaire.
- Le paiement en espèces n'est pas accepté.

Exemple de remises : une famille a deux enfants : l'un en Éveil musical et l'autre en Instrument.

Avec la réduction famille, la remise de -10 % s'applique à l'enfant dont le forfait est le plus élevé (ici, l'Instrument).

Tout élève inscrit en cours d'instrument peut participer gratuitement aux pratiques collectives de l'EMHT.